



Accident de la route corporel, stup et assurance

Par **olegjenga**, le **27/11/2014** à **20:55**

Bonjour, rnrnSuite à un accident de la route assez spectaculaire mais sans gravité, les pompiers ont décidé de me prendre en charge quand même. La police est donc intervenue, ils m'ont fait le dépistage alcoolémie (négatif) et stup. mais pas celui des stup. Une note d'information d'accident corporel de la circulation (mais je n'avais trois fois rien, juste une éraflure) avec une main courante a été établie par leur soin.rnrnLes pompiers m'ont quand même amené à l'hôpital pour une vérification de routine de mon état de santé. Enfin si on peut appeler ça une vérification de routine, car le médecin n'a rien vérifié. Enfin bref.rnrnPar la suite, l'assurance m'a demandé une attestation sur l'honneur de non alcoolémie et non stup que j'ai remplie en stipulant que j'étais négatif à tout. Or, je suis ou du moins j'étais un fumeur régulier. L'assurance peut elle demander un dépistage plusieurs jours après cet événement sachant que j'ai aussi fumé après coup afin de déstresser et dormir un peu ?rnrnJe suis prêt à assumer les conséquences de mon acte, mais j'aimerais être éclairé sur ce point, car j'en ai marre de mal dormir, d'être stressé en permanence.rnrnPour cet accident, une des personnes que j'ai impliquée, n'était pas assurée, je pense qu'il vont plus se focaliser sur cette personne et j'en suis désolé pour elle, surtout qu'elle n'a rien demandé.rnrnJe ne suis pas fier du tout de moi, ça aurait pu être bien plus grave avec des conséquences autres... je pense que la vie m'a donné une bonne leçon que je ne suis pas prêt d'oublier.rnrnMerci d'avance pour vos réponses.

Par **aleas**, le **27/11/2014** à **22:39**

Bonsoir,rnrnA ma connaissance, l'assurance n'est pas qualifiée pour demander un tel

dépistage.rnrnEtant fumeur régulier vous avez eu de la chance qu'il n'y ait pas le dépistage stup car vous auriez été positif à l'analyse de sang

Par **olegjenga**, le **28/11/2014** à **00:49**

J'espère que ce que vous me dites est vrai, car je me sens tellement plus bas que terre en ce moment. Puis financièrement je risque d'avoir du mal à assumer ceci le plus rapidement possible. Car je risque de "perdre gros".rnrnJe pense qu'il est de mon devoir d'aider la personne que j'ai impliquée dans ce malheureux accident. Malgré que cette personne ne soit pas assurée, j'ai beaucoup de remord.rnrnPsychologiquement, un événement comme celui que j'ai pu vivre, même sans gravité, reste difficile à de vivre.rnJe pense que je suis quelqu'un qui donne beaucoup de sa personne pour les autres, mais je reste un être humain avec ses qualités et ses défauts.rnrnQue ceci me serve de leçon ainsi que pour d'autres personnes qui pourraient être dans ce genre de situation.rnrnMerci Aleas pour ta réponse.

Par **Tisuisse**, le **28/11/2014** à **07:52**

Bonjour olegjenga,rnrnVotre assurance va obligatoirement être informée des circonstances de cet accident car, même non assuré, la personne tiers va vous demander de rembourser ses dommages. De plus, les services de police vont transmettre le rapport d'accident à votre assurance et les résultats d'analyses de stup vont figurer dans ce rapport. Vous dites que vous êtes prêt à assumer les conséquences de cette situation ? faut croire que ce n'est pas totalement exact puisque vous avez attesté n'avoir pas été sous l'emprise des stup, ce qui est faux. Attendez-vous à un retour de bâton de votre assureur avec résiliation de votre contrat.

Par **Lag0**, le **28/11/2014** à **07:55**

Bonjour,rn[citation]ils m'ont fait le dépistage alcoolémie (négatif) et stup. mais pas celui des stup.[/citation]rnPas très clair ça...

Par **olegjenga**, le **28/11/2014** à **09:07**

Pardon, je me suis mal exprimé, il ne m'ont pas fait le dépistage stup.